

Eurocad Paris

Société d'Expertise comptable

Commissaire aux comptes

Compagnie Régionale de Paris

23/25 avenue Mac Mahon

75017 Paris

METROPOLIS

Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon

75017 Paris

Rapport Général des Commissaires aux Comptes Exercice clos le 31 Décembre 2021

15 juin 2022

Le présent document contient 21 pages

METROPOLIS
Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon
75017 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021**

Eurocad Paris

Société d'Expertise comptable

Commissaire aux comptes

Compagnie Régionale de Paris

23/25 avenue Mac Mahon
75017 Paris

METROPOLIS

Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon
75017 Paris

Rapport Général des Commissaires aux Comptes Exercice clos le 31 Décembre 2021

Au conseil d'administration de l'association METROPOLIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association METROPOLIS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la méthode de comptabilisation des subventions comme décrite en Note II A. de l'annexe des comptes annuels « Revenus ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

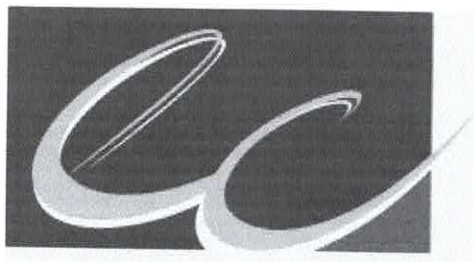
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 15 Juin 2022



Eurocad Paris

André Damiens



METROPOLIS

23/2 AVENUE MAC MAHON

75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Sommaire

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

<i>Bilan Actif</i>	1
<i>Bilan Passif</i>	2
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	3
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	4
<i>Règles et méthodes comptables 1</i>	5
<i>Immobilisations</i>	8
<i>Amortissements</i>	9
<i>Provisions au bilan</i>	10
<i>Créances et dettes</i>	11
<i>Capital Social et Effectifs</i>	12
<i>Contributions volontaires en nature</i>	13

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	13 807	10 519	3 288	3 792
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	86 999	71 707	15 291	23 857	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		100 806	82 226	18 580	27 649
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	3 823 898		3 823 898	2 179 292	
Autres créances	34 074	30 109	3 964	286	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	61 555		61 555	61 555	
DISPONIBILITES	1 473 342		1 473 342	1 223 828	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				3 926
	TOTAL (III)	5 392 869	30 109	5 362 760	3 468 887
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 493 675	112 335	5 381 340	3 496 536

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	278 688	278 688
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	9 282	31 364
	Résultat de l'exercice	252 959	(22 081)
Subventions d'investissement	2 018 946	1 446 891	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	2 559 875	1 734 861
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 117	548
	Emprunts et dettes financières divers (3)	21 504	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 932	68 287
	Dettes fiscales et sociales	60 807	41 984
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 703 104	1 650 856	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	2 821 464	1 761 675
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 381 340	3 496 536
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	252 959,10	(22 081,17)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 821 464	1 761 675
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 117	548
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	494 983		494 983	489 236
	Montant net du chiffre d'affaires	494 983		494 983	489 236
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			857 621	393 115
					340
Total des produits d'exploitation (1)				1 352 604	882 691
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			456 539	307 984
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements			481 538	428 952
	Charges sociales du personnel			155 346	140 046
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			10 632	6 226
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			10	39
	Total des charges d'exploitation (2)				1 104 065
RESULTAT D'EXPLOITATION				248 539	(556)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

RESULTAT D'EXPLOITATION		248 539	(556)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	712	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	712	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	22 992	24 422
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change	117	483
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	23 109	24 905
RESULTAT FINANCIER		(22 397)	(24 905)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		226 142	(25 460)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	26 817	3 379
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	26 817	3 379
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		26 817	3 379
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		1 380 132	886 071
TOTAL DES CHARGES		1 127 173	908 152
RESULTAT DE L'EXERCICE		252 959	(22 081)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Dénomination : METROPOLIS

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le **31/12/2021** dont le total du bilan avant répartition est de **5 381 340** euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de **252 959** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Au 31 décembre 2020, le poste du passif « subvention d'investissement » présente un solde de 1 446 891€ contre un solde de -803 109€ sur les comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 08 novembre 2021. Cette différence provient du reclassement de 2,250,000€ de la subvention DAKAR du poste « autres dettes » au poste de « subvention d'investissement » afin de présenter correctement le montant de revenus attendu pour l'opération MGET pour 715,126.10€

I. Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Néant.

II. Note sur les principes comptables

A. Revenus

Frais d'adhésion :

Le revenu des cotisations en provenance des membres sont comptabilisés à la date à laquelle les fonds sont déposés sur le compte bancaire de Metropolis

Subventions Pilot Projets :

Si le paiement de la subvention Pilot Project est reçu dans la même année (x) la subvention est signée, le revenu est

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

enregistré dans la comptabilité à la date à laquelle les fonds sont déposés sur le compte bancaire de Metropolis.

Si le paiement de la subvention doit être reçu dans l'année suivant la convention de subvention (x+1), le revenu est enregistré dans la comptabilité le jour où le rapport financier final est présenté au donateur, si c'est au cours de l'année de subvention (x). Si le rapport est présenté en année (x+1), mais avant la clôture des comptes de l'année (X), le revenu est enregistré le 30 décembre de l'année de subvention (x).

Si le paiement de la subvention est dû l'année suivant la convention de subvention (x+1), et après la clôture des comptes de l'année (x), les revenus sont enregistrés dans les comptes le 30 décembre de l'année de subvention (x), sur la base des coûts réels encourus pour la subvention de l'année (x).

B. Dépenses

Metropolis applique les principes comptables suivants, en ce qui concerne les dépenses :

Factures, salaires et tous autres frais accompagnés de documents officiels :

Les frais sont enregistrés le jour de la pièce justificative. Si une facture pour les dépenses engagées au cours de l'année (x) arrive dans l'année (x+1), le coût est accumulé dans l'année (x).

a. Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition). Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable, pour le montant de la différence.

b. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

c. Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Concessions, brevets et licences	3 ans,
Agencements et aménagements des constructions	5 ans,
Autres	4 ans.

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

d. Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances correspondant aux subventions à recevoir sont comptabilisées en compte 411 clients, ce poste comprend notamment le solde de financement à recevoir pour l'opération Dakar pour un montant de 1 715 102 euros et pour la convention Motorec pour un montant de 1 227 329 euros au 31 décembre 2021.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	10 646		3 426		266	13 807
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 646		3 426		266	13 807
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	86 755		6 091		7 308	85 539
Emballages récupérables et divers	1 841				381	1 460
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 597		6 091		7 689	86 999
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	99 243		9 518		7 955	100 806

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 855	3 664		10 519
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 855	3 664		10 519
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	62 578	8 670	525	70 723
Matériel de bureau, mobilier	2 161	2 064	3 242	984
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 739	10 734	3 767	71 707
TOTAL	71 594	14 399	3 767	82 226

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	24 430	22 992	17 312	30 109
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	24 430	22 992	17 312	30 109
TOTAL GENERAL		24 430	22 992	17 312	30 109
Dont dotations et reprises					
<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 823 898	3 823 898	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	34 074	34 074	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		3 857 972	3 857 972	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 117	1 117		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 932	34 932		
	Personnel et comptes rattachés	2 175	2 175		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 473	17 473		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	41 158	41 158		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	21 504	21 504		
	Autres dettes	2 703 104	2 703 104		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		2 821 464	2 821 464		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice			278 687,78
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice			278 687,78

Effectif moyen

	31/12/2021	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés		11
	Ouvriers		
	TOTAL		11

Contributions volontaires en nature

Etat exprimé en euros

	2021	2020
Barcelona City Council provides three people:		
Admin assistant (9 mois en 2021)	75%	100%
Admin assistant	100%	100%
Admin officer	100%	100%
The total cost of this provision is	146 058€	155 591€
Barcelona City Council also provides the offices and covers costs for the seat of the Secretariat General, in carrer Avinyó 15, 08002 Barcelona, which occupy a 200m2 surface. These include:		
Rent (approx. market rate)	35 374 €	35 374€
Water	130 €	130€
Maintenance and cleaning	6 300 €	6 300€
Telephone	2 660 €	2 660€
Total	44 464 €	44 464€
Metropolitan Area of Barcelona provides one person:		
Secretary General (January - December)	100 %	100%
	90 755€	90 755€
Berlin provide translations		4,192
Meeting with Mayor Muller Jan 220 (OV/FB/TO)		1,046€
Translation Policy debate		3,146€
TOTAL	281 277 €	295 003€

Eurocad Paris

*Société d'Expertise comptable
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris*

23/25 avenue Mac Mahon
75017 Paris

METROPOLIS Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon
75017 Paris

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes Exercice clos le 31 Décembre 2021

15 juin 2022

Le présent document contient 4 pages

METROPOLIS
Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon
75017 Paris

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2021

Eurocad Paris

*Société d'Expertise comptable
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris*

23/25 avenue Mac Mahon
75017 Paris

METROPOLIS
Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon
75017 Paris

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes Exercice clos le 31 Décembre 2021

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris le 15 juin 2022



Eurocad Paris

André Damiens

